



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Droit-au-travail-Droit-a-la-vie,70>

# **Droit au travail ! Droit à la vie !**

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1935 à 1968 - De 1935 à 1936 - N° 5 - 16 au 31 décembre 1935 -

Date de mise en ligne : samedi 3 juin 2006

Date de parution : 16 octobre 1935

---

**Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés**

---

« Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant des moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

Qui a formulé, en ces termes impératifs, le devoir primordial du corps social envers ses membres ?

Une autorité que nul homme de gauche ne récusera la Convention Nationale, dans la Constitution de 93.

« Ouverture première des âges meilleurs, s'écriait Michelet ! Aurore du nouveau monde ! »

Hélas ! un siècle et demi après cette aurore, nous attendons encore le lever du soleil.

Les ténèbres de la contre-révolution continuent nous envelopper.

L'aristocratie a fait place à la ploutocratie. Le joug de fer est devenu un joug d'argent. En est-il moins lourd ?

► Oui, prétendent certains optimistes. La vie est meilleure aujourd'hui qu'il y a cent cinquante ans. Le progrès est indéniable.

C'est exact pour les possédants et même pour les ouvriers quand ils se portent bien et qu'ils ont du travail. Mais les chômeurs, mais les incapables de travail : malades, blessés, vieillards, veuves, orphelins, tous les faibles, en un mot, soutiendra-t-on qu'ils sont plus heureux ?

Sans doute une partie d'entre eux sont secourus - maigres secours. - Pour la grande majorité, c'est la misère.

Nos institutions ont suivi la science d'un pas boiteux dans ses efforts incessants pour l'amélioration des conditions de l'existence humaine. Elles ont laissé stériles ses plus belles conquêtes.

Au sein de notre prétendue civilisation, personne ne jouit du plus précieux des biens la sécurité.

La sécurité qui devrait être complète, absolue, et garantir à tout être humain, de sa naissance à sa mort, la satisfaction de ses besoins.

Cette sécurité-là ne sera qu'un vain mot aussi longtemps que la société reposera sur le funeste individualisme économique, avec sa formule inexorable : chacun pour soi. Elle ne fleurira que dans un régime nouveau ayant pour base le principe de la solidarité.

Certes, aux temps révolus où régnait la disette, la solidarité eût été impuissante. Mais aujourd'hui que nous avons atteint l'ère de l'abondance, elle est le remède souverain à tous les maux de l'humanité.

Car elle doit être la loi suprême entre les hommes et entre les peuples. Et, dès lors, elle fera disparaître pour toujours la misère, la guerre et tous les fléaux sociaux qui en découlent.

Mais, pas d'illusions La transformation sociale qu'exigera l'avènement de la solidarité sera une opération délicate, au

cours de laquelle un faux coup de barre pourrait nous jeter sur les écueils. Pourtant il faudrait bien en courir les risques dans le cas où l'effondrement subit et prochain du régime capitaliste nous mettrait dans la nécessité de le liquider et de le remplacer dans les quarante-huit heures. Mais le cours des événements échappe à nos prévisions. Il se peut aussi que son agonie se prolonge et nous laisse le temps d'édifier l'organisation nouvelle.

C'est dans cette hypothèse que j'ai essayé d'ouvrir une voie aussi courte et aussi sûre que possible vers un avenir meilleur. Cette voie présentera, si elle peut être suivie, des avantages évident

D'abord celui de nous mener au but sans trouble ni violence, dans l'ordre et la légalité.

Puis celui d'apporter un remède immédiat à cette plaie vive du chômage, qui ronge le monde moderne, et consécutivement d'abolir toute la misère.

Enfin celui de faire évoluer très rapidement, quoique pacifiquement, notre société individualiste vers le régime de solidarité effective qui sera notre port de salut.

Je présenterai prochainement aux lecteurs de la Grande Relève un résumé de mon projet, et je terminerai aujourd'hui en démontrant l'insuffisance des moyens actuellement employés pour combattre le chômage.

Elle résulte en premier lieu du fait que le nombre des chômeurs secourus ne cesse d'augmenter. Il est probable, d'ailleurs, qu'il serait beaucoup plus considérable encore si aucune mesure n'avait été prise.

Je veux donc invoquer d'autres arguments et ne m'arrêterai même pas au fait, de notoriété publique, que les chiffres des statistiques officielles sont tout à fait inférieurs à l'effectif réel des sans-travail.

L'assistance aux chômeurs s'est d'abord pratiquée par le versement d'allocations en espèces. On a jugé ensuite qu'il valait mieux, dans la mesure du possible, les occuper à des travaux publics rétribués ; et on aurait eu raison si les travaux envisagés présentaient un réel caractère d'utilité et étaient vraiment rentables. Or, la vérité, et que la plupart sont, utiles, mais que leur rentabilité est souvent illusoire, de sorte que la plus grande partie de la charge retombe sur l'Etat et les collectivités locales.

Et, dans notre situation financière, cette charge est d'autant plus effroyable qu'elle s'ajoute à la masse, beaucoup plus forte, des secours en argent. Elle écrase les budgets anémiés et, de toute évidence, la fin des ressources arrivera avant la fin de la crise.

Que fera-t-on, alors ? À quel degré de dénûment les malheureux chômeurs et leurs familles descendront-ils ?

Il aurait donc fallu s'y prendre tout autrement ; au lieu de jeter nos disponibilités dans le gouffre sans fond des sacrifices indéfiniment renouvelés, on aurait dû les consacrer à établir les chômeurs dans de conditions telles que les fruits de leur travail pussent assurer leur subsistance dans le présent et dans l'avenir.

Ces conditions sont-elles réalisables ?

Oui, et je l'établirai dans de prochains articles.